

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Séance du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase, Comté Matapédia, tenue au sous-sol du bureau municipal le lundi 7 mars 2016 à dix-neuf heures trente (19 h 30), à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marc Dumont, maire, mesdames et monsieur, Martin Carrier, Chantal Gendron et Johanne Caron et tous conseillers de cette municipalité formant quorum sous la présidence du maire.

Marjolaine Dubé D'Astous et Mélanie Bélanger, absentes
Mario Gendron, absent

Ouverture de la séance
Résolution 36-16

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 33.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 37-16

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de la conseillère Chantal Gendron, appuyé du conseiller Martin Carrier et résolu unanimement.

Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 38-16

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que le procès-verbal du 1^{er} février 2016 soit approuvé et signé.

Adoptée

Nom de domaine et hébergement du site internet
Résolution 39-16

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement d'autoriser madame Colette D'Astous, directrice générale à renouveler chaque année et effectuer le paiement pour le nom de domaine et de l'hébergement du site internet. (www.saint-damase.com).

Adoptée

Pétition pour le service internet et téléphonie cellulaire
Résolution 40-16

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase appui le comité formé pour promouvoir la nécessité à l'accès internet et à la téléphonie cellulaire dans nos régions. Nous demandons aux dirigeants du Gouvernement du Canada d'apporter des solutions pour qu'on puisse recevoir un service de qualité.

Adoptée

Contribution financière au Gratificat 2015-2016
Résolution 41-16

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement de verser un montant de 50 \$ comme contribution financière au Gratificat 2015-2016 à l'École Polyvalente de Sayabec.

Adoptée

Fourniture et épandage de chlorure de magnésium
Résolution 42-16

Attendu que la Municipalité a reçu une offre de service de Les Aménagements Lamontagne inc. pour l'achat et la pose de chlorure de magnésium de 30 % (abat-poussière liquide) au coût de 0.36 \$ du litre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement d'autoriser l'achat et la pose de 10 000 litres de chlorure de magnésium de 30 % sur les chemins municipaux. Les crédits nécessaires à la dépense totalisant 3 600 \$ plus les taxes applicables seront pris à même le budget.

Adoptée

Dérogation mineure N° DPDRL150054

577 Rang 7 Est

Résolution 42-16

Considérant que le demandeur désire obtenir l'autorisation de conserver la localisation d'un bâtiment accessoire qui ne respecte pas la marge de recul avant prescrite pour cette zone;

Considérant que selon le règlement de zonage, la marge de recul avant pour la zone concernée est de 8 m, le garage construit après l'entrée en vigueur du règlement de zonage est situé à ± 5.86 m de la limite de l'emprise du rang 7, donc un empiètement de ± 2.14 m dans la marge de 8 m à respecter.

Considérant que le comité d'urbanisme et de développement recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Considérant que la présente demande a fait l'objet d'une publication dans un journal comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité accepte la dérogation mineure N° DPDRL150054 de madame Élise Turcotte.

Adoptée

Contribution financière

Programme MADA

Mme Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'une aide financière maximale de 10 500 \$ accordée par le Gouvernement du Québec pour l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action dans le cadre du Programme MADA.

Appui à la Municipalité de Sainte-Florence

Résolution 43-16

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement d'appuyer la municipalité de Sainte-Florence dans sa demande auprès du ministre Laurent Lessard et du gouvernement pour intervenir et venir en aide aux propriétaires de boisés privés touchés par l'épidémie de la tordeuse du bourgeon de l'épinette.

Adoptée

Mutuelle des municipalités du Québec

Modification de la valeur des équipements municipaux

Résolution 44-16

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité demande à la MMQ d'apporter des modifications au contrat d'assurance concernant la valeur des véhicules et des équipements d'entrepreneur à savoir :

<u>Équipements et véhicules</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Nouvelle valeur</u>
Tracteur et souffleur Inter	15 000 \$	0 \$
Niveleuse de marque Champion	15 000 \$	0 \$
Ford 550 (4 x 4)	68 000 \$	20 000 \$
GMC 1988	30 000 \$	1 000 \$

Adoptée

Rideau du théâtre de la salle paroissiale

Résolution 45-16

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité met en vente le rideau de scène usagé au prix de 150 \$ dans le petit journal Bric à Brac.

Adoptée

Nommer un vérificateur pour préparer la reddition de comptes 2015
pour le MTQ et la reddition de comptes pour la collecte
sélective des matières recyclables (Recyc-Québec)
Résolution 46-16

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu que la municipalité mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour produire la reddition de comptes 2015 en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ ainsi que celle de la collecte sélective des matières recyclables de Recyc-Québec.

Adoptée

Liste des personnes endettées envers la municipalité
Résolution 47-16

Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire trésorière dépose la liste des personnes ayant des arrérages de taxes et des intérêts dues.

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu à l'unanimité qu'aucun dossier ne soit transféré à la MRC de La Matapédia pour vente pour taxes.

Adoptée

Correspondance

Contribution financière École de St-Noël et de St-Damase
Résolution 48-16

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité verse la somme de 200 \$ à l'École de St-Noël et St-Damase comme contribution financière.

Adoptée

Mise en place d'un comité de travail pour les besoins en loisirs
et désignation d'un représentant municipal
Résolution 49-16

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase appui la mise en place d'un comité de travail pour évaluer au cours de la prochaine année, les besoins en loisirs pour les municipalités de Saint-Moïse, Saint-Noël et Saint-Damase, ainsi que les exigences matérielles et financières pour engager une ressource commune qui veillera au développement des loisirs pour Saint-Moïse, Saint-Noël et Saint-Damase. À cette fin, la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase désigne Mélanie Bélanger pour représenter le conseil municipal sur le comité de travail.

Adoptée

Comptes du mois
Résolution 50-16

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financiere	21 013	Assurance salaire	474.18 \$
Matériaux G. Ouellet	101 371	supports, goujons	9.39 \$
Wolters Kluwer	2 430 340	renouvellement code municipal	451.50 \$
Kaleidos	70 316	hébergement site internet	281.69 \$
Médias Continental	KM014962	avis dérogation mineure	193.05 \$
CSST	50 805 041	avis de cotisation	65.00 \$
Bloc-Notes inc.	676 342	pincettes pour feuilles	20.60 \$
Bloc-Notes inc.	676 325	chemises suspendues, monture	86.29 \$
Bloc-Notes inc.	676 275	boîtes de classement	62.92 \$
Bloc-Notes inc.	675 731	blocs et agenda	52.62 \$
MRC de la Matapédia	15 952	quote-part diverses	4 040.94 \$

MRC de la Matapédia	15 916	quote-part premiers répondants	430.88 \$
MRC de la Matapédia	15 934	quote-part développement	3 203.06 \$
MRC de la Matapédia	15 970	quote-part diverses	10 414.56 \$
TOTAL			19 786.68 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Plomberie R. Deschênes	42 683	réparer fournaise au garage	325.01 \$
Pétroles BSL	19 452	huile à chauffage	121.82 \$
Pétroles BSL	140 908	huile à chauffage	191.82 \$
Pétroles BSL	219 263	huile à chauffage	227.56 \$
Pétroles BSL	386 956	huile a chauffage	300.33 \$
MRC de la Matapédia	15 886	quote part incendie	5 555.29 \$
TOTAL			6 396.82 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Pétroles BSL	106 802	diesel clair	1 061.14 \$
Pétroles BSL	18 961	diesel clair	921.34 \$
Pétroles BSL	386 590	diesel clair	2 434.58 \$
Pétroles BSL	213 606	diesel clair	1 645.48 \$
Pétroles BSL	288 072	diesel clair	589.36 \$
Entr. A & D Landry	3299	déneigement entrée	1 126.76 \$
Équip. Sigma	48 327	chaînes et transport	1 433.49 \$
Carquest	322 227	lampe Western	80.43 \$
Carquest	234 665	lampe, vis	104.91 \$
Wilfrid Ouellet	331 688	mini-barre 15 TV 145	362.17 \$
Wilfrid Ouellet	332 623	prod. Éclairage	160.91 \$
Ghislain Caron	50 216	frais kilométrage	68.00 \$
Pièces d'auto Slect	25 120 859	205 litres huile	471.63 \$
La Matapédienne	31 773	filtrer hydraul., sender	230.80 \$
La Matapédienne	31 793	filtrer TV 145	75.82 \$
Ateliers L. Desrosiers	35 684	Panneaux de signalisation	204.80 \$
TOTAL			10 971.62 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
TOTAL			0.00 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie d'Amqui	124 889	collecte et transp. (vidange et recyclage)	1 720.62 \$
MRC de la Matapédia	15 904	matières résiduelles	6 252.27 \$
TOTAL			7 972.89 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
MRC de la Matapédia	15 870	quote-part inspecteur (vers. 1)	2 293.50 \$
MRC de la Matapédia	15 830	quote-part inspecteur (vers. 2)	2 293.50 \$
TOTAL			4 587.00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Alimentation St-Damase	238 975	sac à ordures	2.29 \$
Réseau Biblio	110 116	cotisation annuelle	2 038.30 \$
Réseau Biblio	11 012 016	licence symphony	189.50 \$
Simco	43 604	travaux nettoyage local loisirs	1 324.51 \$
Matériaux G. Ouellet	1325	réparation local loisirs	54.07 \$
Entr. Harvey & Fils	5840	réparation local des loisirs	235.41 \$
Dickner	11 021 881	papier hygiénique	54.71 \$
Dickner	31 012 394	produits nettoyants	59.75 \$
Pétroles BSL	19 461	huile à chauffage	193.54 \$
Pétroles BSL	107 099	huile à chauffage	176.27 \$
Pétroles BSL	214 641	huile à chauffage	196.17 \$
Pétroles BSL	21-06-2959	huile à chauffage	203.59 \$
TOTAL			4 728.11 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
TOTAL			0.00 \$
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT			54 443.12 \$

<i>TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT</i>	
GRAND TOTAL DU MOIS	<u>54 443.12 \$</u>

COMPTES PAYÉS FÉVRIER 2016

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	2 860.00 \$	Colette D'As tous
	871.44 \$	Rollande Ouellet
Postes Canada	77.61 \$	envoi recomm., xpresspost
Postes Canada	390.92 \$	timbres
Télu	478.58 \$	téléphone
Télu	23.45 \$	cellulaire
Télu	23.95 \$	cellulaire
Hydro-Québec	3 837.74 \$	électricité
Stéphanie Béland	25.00 \$	concours décor. Noël
Daniel Chouinard	25.00 \$	concours décor. Noël
Hélène Ouellet	25.00 \$	concours décor. Noël
Francis Bélanger	25.00 \$	concours décor. Noël
Association Sportive	3 500.00 \$	contribution financière
Receveur général	1 484.47 \$	remise fédérale
TOTAL	<u>13 648.16 \$</u>	

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Divers

Achat d'un déshumidificateur-local des loisirs
Résolution 51-16

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité achète un déshumidificateur pour le local des loisirs.

Adoptée

Installation d'accessoires sur le système de son
Résolution 52-16

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité fasse installer un on/off avec minuterie et une sortie Jack 1/8 pour MP 3 sur le système de son par Métronomie.

Adoptée

Mandater M^e Jean-Pierre Chamberland, avocat
Résolution 53-16

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité mandate Me Jean-Pierre Chamberland, avocat pour avoir une opinion juridique sur les conséquences légales de faire embarquer de tierces personnes dans les véhicules municipaux.

Adoptée

Mandater le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia
Résolution 54-16

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour préparer une évaluation de la qualité structurale du ponceau situé sur le Rang 6 Ouest.

Adoptée

Mandater le Service de génie municipal de la MRC de la Matapédia
Structure de la salle paroissiale
Résolution 55-16

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour évaluer la structure de la salle paroissiale située au 379 rue de l'Église et d'émettre un rapport d'évaluation.

Adoptée

Levée de la réunion
Résolution 56-16

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron de clore la séance à 21 h 45.

Adoptée

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire